

LE PROJET

Le Centre Social Quartier Vitalité associé au Groupe Scolaire Michel Servet organise cet Accueil de Loisirs Péri-scolaire dans le cadre du Projet Educatif de Territoire de la Ville de Lyon. Ces activités s'inscrivent dans la continuité du Projet Educatif du Centre Social et du Projet d'Ecole.

Voici en quelques lignes ses grands principes:

- Offrir à l'enfant les conditions nécessaires à sa sécurité morale, physique et affective
- Permettre à l'enfant de s'épanouir au sein d'un groupe
- Favoriser le développement de la prise de responsabilité de l'enfant
- Permettre à l'enfant de préserver ses droits à la différence
- Favoriser le dialogue permanent avec les familles pour échanger sur les pratiques éducatives et pédagogiques respectives
- Développer les complémentarités et la liaison des temps de vie de l'enfant.

CONTACTS

Mail : periscosoir.qv.servet@gmail.com

Direction périscolaire maternelle:

06 17 39 57 10

Direction périscolaire élémentaire :

07 50 14 20 20

ACTIVITES PÉRISCOLAIRES 2019/2020

MODE D'EMPLOI

Groupe scolaire Michel Servet

2-6 Rue Alsace Lorraine 69001 Lyon



APRÈS LA CLASSE LA FIN D'APREM' MERCREDI MATIN

Centre Social Quartier Vitalité
"La Condition des Soies"

7 Rue St Polycarpe 69001 Lyon

04 78 39 36 36

www.centresocialquartiertvitalite.fr

Horaires d'ouverture

Hors vacances scolaires :

Lundi : 14h - 20h

Mardi à jeudi : 9h - 20h

Vendredi : 9h - 19h

Samedi : 14h - 18h

Vacances scolaires :

Lundi : 9h - 12h et 13h - 18h

Mardi à vendredi :

9h - 12h et 13h - 19h

Samedi : 14h - 18h



INSCRIPTIONS

1- Préinscription obligatoire

Pour toutes les activités périscolaires, une préinscription en ligne est obligatoire sur moncompte.grandlyon.com. En cas de difficulté, le Référent de Coéducation de Proximité pourra vous aider dans vos démarches. A Michel Servet, il s'agit du Directeur d'école.

2- Confirmer son inscription

Pour confirmer l'inscription de votre enfant aux activités périscolaires, il est nécessaire de vous rendre à l'accueil du Centre Social Quartier Vitalité muni de votre Quotient Familial Municipal et d'un moyen de règlement (chèque ou espèces).

3- Modalités de facturation

Toutes les activités doivent être réglées avant le 1er jour d'accueil de l'enfant.

APRES LA CLASSE : Montant forfaitaire annuel quelle que soit la fréquentation. La fréquentation peut être régulière toute l'année (en précisant les jours souhaités) ou irrégulière sur la base d'un calendrier prévisionnel à compléter toutes les 6 semaines.

LA FIN D'APREM' : Tarification à l'heure. La fréquentation peut être régulière toute l'année (en précisant les jours souhaités) ou irrégulière sur la base d'un calendrier prévisionnel à compléter toutes les 6 semaines.

MERCREDI MATIN : Montant forfaitaire semestriel ou annuel quelle que soit la fréquentation. Une inscription en cours d'année est possible avec une tarification recalculée au prorata temporis des jours d'accueils restants.

BON À SAVOIR

PAUSE DE MIDI - 12H/14H15

Un temps de restauration suivi ou précédé d'activités diverses de détente adaptées à l'âge et aux besoins des enfants (ex : le projet Ludimalle) pour leur permettre de se ressourcer avant les apprentissages de l'après-midi.

Le Centre Social ne gère pas ni les inscriptions ni les facturations de la cantine (cf Directeur de l'école).

APRES LA CLASSE - 16H45/17H30

Un moment de transition pour se détendre et goûter. Des temps accessibles à tous les enfants, adaptés aux âges et au rythme d'une fin de journée.

Pour les élèves de CMI-CM2 dont les familles le souhaitent, l'école met en place des études surveillées de 16h45 à 17h30 encadrées par les enseignants. Pour cela, une inscription préalable au temps d'Après la classe est obligatoire, ensuite l'école vous demandera de signer une autorisation. C'est le RCP qui est en charge des études surveillées.

LA FIN D'APREM' - 17H30/18H30

Un moment privilégié avec une proposition variée d'animations ludiques, sportives ou culturelles, pour terminer calmement la journée.

MERCREDI MATIN - 8H30/12H

Des activités organisées dans l'école ou à proximité, par cycles et par thèmes tout au long de l'année. Ces ateliers du mercredi matin visent à développer les apprentissages dans le cadre de parcours thématiques (cultures, sports, sciences).

FREQUENTATION

MODALITES

Les familles ont le choix entre deux manières de fréquenter les activités périscolaires :

- Soit régulière en précisant le ou les jours de la semaine souhaités
- Soit irrégulière à l'aide d'un calendrier prévisionnel à renseigner toutes les 6 semaines à l'accueil du Centre Social ou par mail avant les dates suivantes :

- avant le 31 juillet (période septembre-octobre)
- avant le 19 octobre (période novembre-décembre)
- avant le 21 décembre (période janvier-février)
- avant le 22 février (période mars-avril)
- avant le 18 avril (période mai-juillet)

Si votre enfant est inscrit sur les Fin d'Aprèm', il est nécessaire de régler les séances par avance.

MODIFICATIONS

Pour tout ajustement exceptionnel (ajout ou annulations), le règlement périscolaire de la Ville de Lyon prévoit un délai de 2 jours de classe avant 12h, pour des questions d'organisation et de gestion des personnels encadrants.

Ainsi, pour ajouter ou annuler un ou plusieurs créneaux d'accueil du soir :

- un lundi, prévenir le jeudi avant 12h
- un mardi, prévenir le vendredi avant 12h
- un jeudi, prévenir le lundi avant 12h
- un vendredi, prévenir le mardi avant 12h

- Par mail à l'adresse: periscosoir.qv.servet@gmail.com
 - Par coupon à l'accueil du Centre Social Quartier Vitalité ou auprès de la direction du périscolaire.
- Les séances de Fin d'Aprèm' décommandées en dehors de ces délais se verront facturées.**